



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2342**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Berges du Grand Large - Travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 mm - Phase 2 - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Desseigne

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillermot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2342

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Berges du Grand Large - Travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 mm - Phase 2 - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1498 du 29 mars 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public pour les travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 mm -Berges du Grand Large - phase 2 à Décines Charpieu. Ce marché a été notifié sous le numéro 10455110 le 27 avril 2010 au groupement d'entreprises EHTP/Artale pour un montant de 351 782,40 € HT, soit 420 731,75 € TTC.

Au moment de la rédaction du dossier de consultation des entreprises, les riverains des rues Moulin d'Amont et Francisco Ferrer étaient réticents à l'idée de se raccorder immédiatement au nouveau réseau d'assainissement collectif, ce qui a conduit à prévoir 22 branchements particuliers seulement dans le marché. Un travail important de communication a été effectué auprès des riverains depuis quelques mois, les conduisant à changer d'avis. Par conséquent, des branchements particuliers supplémentaires sont à envisager. Il est à noter que ces travaux supplémentaires ont donné lieu à un accord des riverains sur présentation d'un devis et font l'objet d'une recette sur la majeure partie du montant de l'avenant. Cette solution permettrait la réalisation dans le cadre du marché de ces branchements à un coût nettement inférieur à ce que coûterait leur réalisation au coup par coup.

A cet effet, le délai contractuel du marché serait prolongé de 3 mois.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 24 175,03 € HT, soit 28 913,33 € TTC, porterait le montant total du marché à 375 957,43 € HT, soit 449 645,08 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 6,87 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 mai 2011, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 10455110 conclu avec le groupement d'entreprises EHTP/Artale pour les travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 mm - Berges du Grand Large - phase 2 à Décines Charpieu.

Cet avenant n°1, d'un montant de 24 175,03 € HT, soit 28 913,33 € TTC, porte le montant total du marché à 375 957,43 € HT, soit 449 645,08 € TTC et prolonge le délai de réalisation contractuel des travaux de 3 mois.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 0517 - Décines Charpieu - Berges du Grand Large, à hauteur de 3 160 000 € HT en dépenses.

4° - Le montant à payer, au titre de l'avenant n° 1, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2011 - compte 231 510 pour un montant de 24 175,03 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.